

# REGLEMENT INTERIEUR

## Des COMMISSIONS TECHNIQUES

Considérant les décisions prises par le Bureau du 11 mars 2014, ce document remplace le précédent Règlement Intérieur adopté le 9 septembre 2005 et modifié le 28 septembre 2010. Une nouvelle modification a été apportée le 16 novembre 2017.

### 1- ROLE DES COMMISSIONS TECHNIQUES

Les commissions techniques ont pour rôle :

- d'expertiser et de labelliser les projets qui lui sont soumis conformément à la procédure définie en annexe 1,
- de proposer et d'animer les réflexions relatives aux thématiques de Xylofutur telles que définies dans le contrat de performance,
- de proposer et d'initier des sujets de développement et de recherche d'intérêt pour les membres de Xylofutur,

Les commissions techniques se réuniront au moins 4 fois par an.

Les commissions bénéficieront dans la réalisation de leur mission d'un soutien de l'équipe opérationnelle de Xylofutur.

### 2 - ELECTION DES MEMBRES – PRESIDENT DES COMMISSIONS

Les membres des commissions sont désignés par le Conseil d'Administration de Xylofutur, pour un mandat de 3 ans renouvelable une fois. Le nombre des membres des commissions est limité à 15 titulaires et 15 suppléants maximum, et doit comprendre au moins 30% de membres issus du monde de la recherche publique.

Cependant, et afin d'assurer la meilleure représentativité possible, chaque commission peut proposer au Conseil d'Administration d'intégrer jusqu'à 5 membres supplémentaires en conservant la proportion ci-dessus mentionnée.

Chaque commission élit en son sein un Président de Commission, et son suppléant, pour un mandat de 3 ans renouvelable une fois. Celui-ci doit être de préférence issu du monde privé.

Le Président aura pour mission de s'assurer de la bonne tenue des commissions dans le respect du règlement intérieur, de transmettre les décisions de la commission au Conseil d'Administration et d'animer la dite commission.

Le président aura également pour mission de participer au jury des Prix des Bois (Thèses et Masters) qui se déroulent chaque année.

Le président sera soutenu dans son rôle notamment par un chef projet de l'équipe opérationnelle de Xylofutur.

Afin d'assurer le meilleur lien possible entre les organes de la gouvernance de Xylofutur, le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un rapporteur au sein de chaque commission.

La composition des commissions est mentionnée en Annexe 1. Celle-ci doit être mise à jour afin d'être connue des porteurs et partenaires des projets présentés à la labellisation.

### 3 - OBLIGATIONS DES MEMBRES

Chaque membre se doit de respecter les conditions suivantes :

- de signer le contrat de confidentialité avec Xylofutur,
- d'expertiser les projets selon les critères mentionnés ci après,
- d'être présent à au moins 50% des commissions sur la période d'une année.

### 4 - RENOUELEMENT – RADIATION DES MEMBRES

Les membres des commissions sont élus pour un mandat de 3 ans renouvelable une fois.

Le renouvellement des membres est réalisé par un appel à candidature auprès des membres de Xylofutur à jour de leur cotisation. Le Conseil d'Administration valide la composition de chacune des commissions.

En cas de radiation d'un membre, le Président de la commission concernée propose au Conseil d'Administration un remplaçant. La nomination de ce dernier doit être validée par le Conseil d'Administration et ne vaudra que jusqu'à la fin de la mandature initiale du membre radié.

Un membre de commissions ne peut être radié que si :

- ce dernier démissionne de sa propre volonté,
- ce dernier ne respecte pas les conditions mentionnées au sein de l'article 3 ci-dessus,
- la société/organisme/institution au sein de laquelle il est salarié n'est plus adhérent de Xylofutur.

### 5 – DECISION DES COMMISSIONS

#### Labellisation de projets :

Une commission ne peut décider de la labellisation d'un projet que si un quorum de 50 % des membres est réuni.

Les décisions des commissions de labellisation des projets doivent être circonstanciées et seront transmises :

- au Vice Président et au Directeur de Xylofutur dans un délai de 2 jours afin que ces derniers puissent informer les porteurs de projet dans un délai de 8 jours,
- au Conseil d'Administration de Xylofutur dans les 15 jours suivants la date de la commission.

Le rapporteur désigné par le Conseil d'Administration aura pour mission de présenter oralement ces éléments lors des Conseils d'Administration suivants.

#### Récusation :

Chaque porteur de projet peut récuser au maximum 3 membres de la commission devant laquelle il va soumettre son projet. Si le Président de la commission est récusé, le rôle de Président sera réalisé par son suppléant.

#### Autres décisions :

Concernant les échanges liés aux idées de projet, réflexions et autres animations un relevé de décisions sera transmis à la Direction et au Conseil d'Administration de Xylofutur dans un délai de 15 jours suivant la date de commission.

Le rapporteur désigné par le Conseil d'Administration aura pour mission de présenter oralement ces éléments lors des Conseils d'Administration suivants.

Aucun quorum n'est exigé.

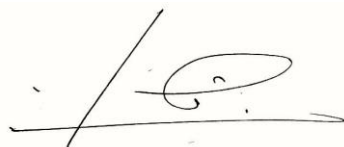
## 6 - PROCEDURE DE LABELLISATION – GRILLE D'EXPERTISE

La procédure de labellisation et les critères d'expertise pour la labellisation sont mentionnés en Annexes 2 et 3. Il est toutefois rappeler que les critères d'éligibilité pour qu'un projet soit soumis à labellisation sont :

- le porteur doit fournir un dossier complet et l'ensemble des partenaires du projet doivent s'être acquittés de leur cotisation à Xylofutur,
- Les objectifs du projet doivent répondre à au moins un axe des Domaines d'Actions Stratégiques de Xylofutur tels que définis dans le contrat de performance 2014-2018,
- Il doit être un projet innovant et/ou de recherche et/ou de développement de produits/procédés/organisation associant plusieurs entreprises et au moins un partenaire technique/académique (laboratoires de recherche publics ou privés, établissements d'enseignement supérieur, organismes concourant aux transferts de technologie) ; ou il peut être issu d'une seule entreprise ou d'un groupement de partenaires techniques,
- Il doit avoir pour objectif de développer l'activité et la performance des entreprises concernées et/ou de favoriser l'émergence de nouveaux produits/services sur le marché et/ou de nouvelles entreprises innovantes et/ou de créer de nouvelles compétences. Un impact sur ces différents aspects pour le territoire de la Région Nouvelle-Aquitaine est indispensable,
- Il doit impliquer un maximum de compétences issues de structures privées ou publiques implantées en Région Nouvelle-Aquitaine,
- Il doit impliquer un maximum PME/TPE/ETI que ce soit comme porteur de projet, partenaire ou sous-traitant.

Fait à Gradignan le 16 novembre 2017.

**Jean-Michel BOULAY**  
Président



**Stéphane Grelier,**  
Vice-Président



## ANNEXE 1

### COMPOSITION ET GRILLE D'EXPERTISE DES COMMISSIONS TECHNIQUES

Validée le 29 septembre 2017

- COMMISSION GESTION ET EXPLOITATION DES FORÊTS CULTIVÉES
- **Animateur** Eduard MAURI
- **Président** : Sébastien ELOIR - Suppléant Guy COSTA

ORGANISMES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
ALLIANCE FORET BOIS	Stéphane VIEBAN	Loïc COTTEN
CABINET COUDERT	Sylvestre COUDERT	
CHAMBRE DU PEUPLIER	Bernard MOURLAN	
CRPF	Roland DE LARY	Henri HUSSON
ESB	Jerôme MOREAU	
FCBA	Alain BAILLY	Luc HARVENGT
FIBA	Stéphane LATOUR	
FORET LOGISTIQUE CONSEIL	Richard EMEYRIAT	
IGN	Fabienne BENEST	Ingrid BONHEME
INRA	Patrick PASTUSZKA	Céline MEREDIEU
IRSTEA	Philippe DEUFFIC	Arnaud SERGENT
ONF	Francis MAUGARD	
PEFC	Christine DENEUVILLE	Guillaume GRIGAUT
SMURFIT KAPPA	Arnaud VILLETTE	Jean-Michel BOULAY
SOCIETE FORESTIERE DE LA CDC	Olivier PAIN	Sébastien DIAZ
SYLVINOV	Sébastien ELOIR	Mélanie MULLER
SYSSO	Eric DUMONTET	Christian PINAUDEAU
TEMBEC	Joël DELAS	François GUIRAUD
UNIVERSITE LIMOGES	Guy COSTA	

- **COMMISSION PRODUITS ISSUS DE BOIS MASSIF**
- **Animateur** Apolline OSWALD
- **Président** : Christophe JOURDAIN - Suppléant Laurent CASTETS

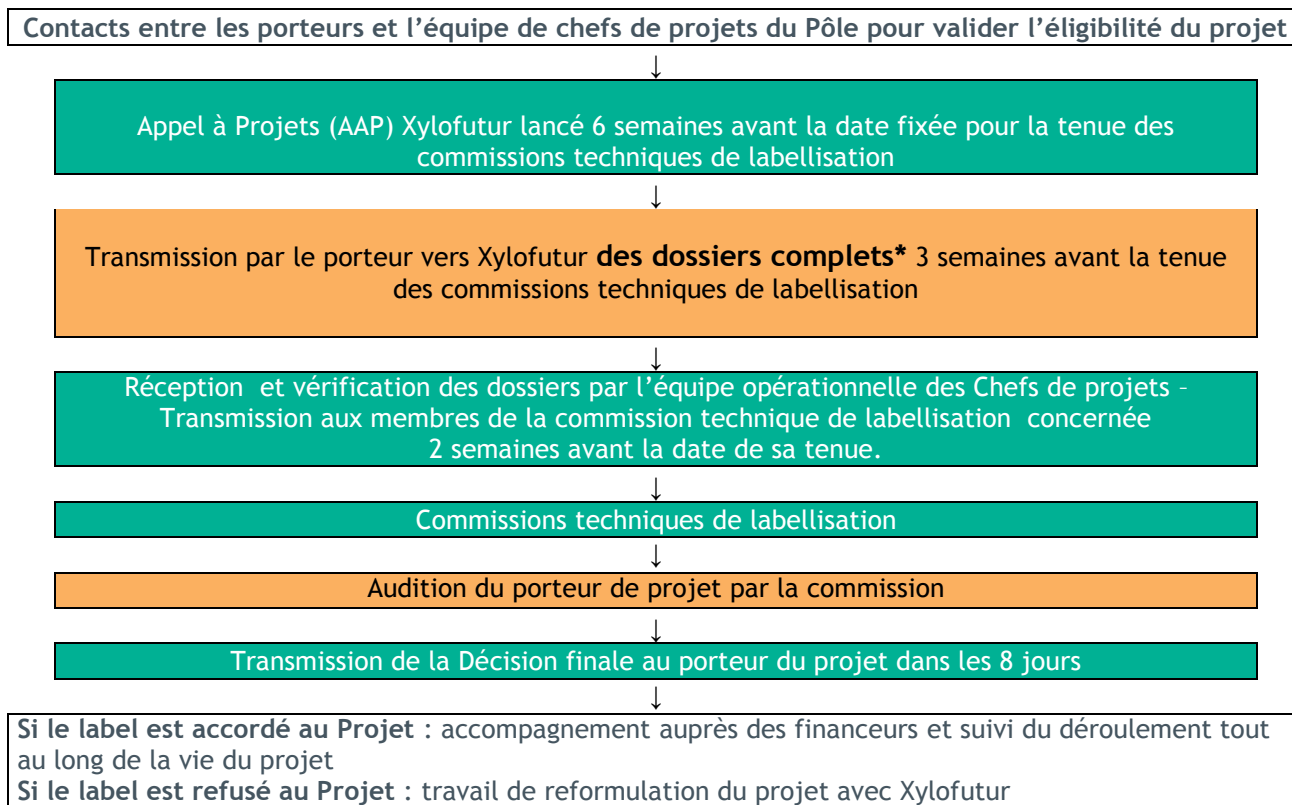
ORGANISMES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BOIS PE	Nicolas SAUVAT	
ENSAPBX	Régis LENORMAND	Jean-Jacques SOULAS
ESB	Franck MICHAUD	Marc IRLE
FCBA	Patrick MOLINIE	Carole FAYE
FIBA	Stéphane LATOUR	
FP BOIS	Éric PLANTIER	
FUTUROBOIS	Nicolas MAROT	
GASCOGNE BOIS	Laurent CASTETS	
GOUBIE	Rémy LATHOUWERS	Jean-Paul GOUBIE
GOUJON	Thierry GIFFART	
IBS	Christophe JOURDAIN	
ICM STRUCTURE	Laurent Le GALL	Maxime Le DEUFF
NEOCLIN	Patrick JOYET	
NOBATEK	Thomas GARNESSON	Benjamin LACLAU
SACBA	Claire DELOEIL	
UNIVERSITE DE BDX	Philippe GALIMARD	
UPPA	Fatima CHARRIER	
XYLOMECA	Jean-François DUMAIL	

- COMMISSION PRODUITS ISSUS DES FIBRES ET DE LA CHIMIE VERTE
- **Animateur** Marina LOPEZ-GUIA
- **Président** : Christelle PEDESERT - Suppléant Gilles LABAT

ORGANISMES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
AST	Jacques SUSPERREGUI	Benoit PHILIPPEAU
BIOLANDES	Hervé EUDES	
BOISE FRANCE	Séverine CROS	
BOISLIM	Gaël LAMOURY	Delphine PEYROUX
CANOE	Patrice GAILLARD	Christophe MAGRO
CENTRE DE VALORISATION DES AGRORESSOURCES	Carmen MALEPEYRE	
CSI (SOPREMA)	Charlie HEBERT	
ESB	Christophe BELONCLE	
FCBA	Gilles LABAT	Laurence POPDGORSKI
GASCOGNE FLEXIBLE	Christelle PEDESERT	
INRA	Cédric BAUDRIT	
SMURFIT KAPPA	Jérôme MOINDROT	
TEMBEC	Denis SENS	
UBDX	Stéphane GRELIER	Frédéric PERUCH
UIC / ACD	Frédéric BATAILLE	
UNIVERSITE DE LIMOGES	Vincent CHALEIX	Nicolas VILLANDIER
UPPA	Bertrand CHARRIER	Maud SAVE

## ANNEXE 2

### PROCEDURE LABELLISATION



#### LEGENDE

	Porteurs et Xylofutur
	Porteur de projet
	Pôle de Compétitivité Xylofutur

### ANNEXE 3

## GRILLE D'EXPERTISE

**Xylofutur** Pôle de compétitivité innovant au profit de la filière forêt-bois-papier

Commission « Gestion et exploitation des forêts cultivées »

**GRILLE D'EVALUATION DES PROPOSITIONS DE PROJET (Réservée au Pôle)**

Nom du projet	
Structure porteuse du projet	
Nom du coordinateur du projet	
Déposé le	2017
NOTE GLOBALE :	/ 41 points Signature du président de la commission

Avis de la commission  
 Demande d'éléments Complémentaires

**Points obligatoires pour l'éligibilité**  
(Cocher si oui)

Le projet répond au moins à l'un des 3 Domaines d' Actions Stratégiques de Xylofutur	
Le projet présente un caractère innovant	
Le projet est collaboratif	
Le projet a pour objectif de développer l'activité et/ou la performance de structures privées ou publiques sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine	

**Notation :** Les notes vont de 0 à 10 en fonction de l'importance des critères. La note de 0 traduit un critère non valide tandis que la note la plus haute confirme que le critère est totalement valide. Les critères ont été pondérés en fonction de leur importance. Le total des sections 1 et 2 est valide à compter de 12 points sur 20. Un total de 0 dans la section 3 est éliminatoire.

**Xylofutur** Pôle de compétitivité innovant au profit de la filière forêt-bois-papier

**GRILLE DE NOTATION**  
(Entourer la note choisie pour chaque critère)

**1. Evaluation générale du dossier : Partenariat et faisabilité du projet**

<b>Critère Collectif : Caractère fédérateur du projet</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Implication, légitimité, expérience et compétence du porteur pour la conduite du projet.</li> <li>Niveau d'implication et diversité des partenaires (académiques, industriels ou autres).</li> <li>Qualité du consortium.</li> </ul>	6	4	2	0
<b>Critère Innovation</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Degré dans l'innovation des actions, des technologies, des procédés/processus, de l'organisation, du financement...</li> <li>Caractère reproductible/transposable de l'innovation - le projet de recherche est-il susceptible d'être valorisé par l'industrie ?</li> <li>Présence d'un volet formation ou d'un volet de transfert technologique.</li> </ul>	8	4	2	0
<b>Critère Faisabilité du projet : technique et économique</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Economique (le projet est-il porteur vis à vis des évolutions du marché ?).</li> <li>Adequation du projet par rapport aux moyens engagés (humains, techniques, financiers, etc.).</li> <li>Crédibilité du calendrier prévisionnel.</li> <li>Montage administratif et juridique (accord de consortium? droits PIF).</li> </ul>	6	4	2	0
Choix du financeur : <input type="checkbox"/> FUI <input type="checkbox"/> CRNA <input type="checkbox"/> ANR <input type="checkbox"/> ADEME <input type="checkbox"/> BPI <input type="checkbox"/> CD				
<input type="checkbox"/> AUTRES :				
<b>TOTAL DES POINTS</b>	/20			

**2. Compatibilité avec les critères de sélection du Pôle**

<b>Critère Impacts sur la filière forêt-bois-papier</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet a-t-il un intérêt pour l'industrie et les professions de la filière?</li> <li>Le projet inclut-il des entreprises valorisant des essences cultivées sur le territoire national ?</li> <li>Le projet a-t-il un effet structurant sur la filière forêt-bois à terme (contractualisation, cohésion des acteurs, adaptation des produits à la demande de l'aval, déclenchement de projets investissement en aval...).</li> <li>Le projet présente-t-il des impact(s) mesurable(s) à court et/ou à long terme (retombées économiques, environnementales, sociales, etc.).</li> </ul>	10	8	4	0
<b>Critère Enjeux de territoire</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet tient-il compte du développement durable (produits et ressource certifiés, ACV, éco conception, aspects sociaux) ?</li> <li>Intérêt du projet pour le rayonnement de la recherche pour la Nouvelle-Aquitaine ?</li> </ul>	6	4	2	0
<b>Critère Méthodologie et valorisation</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Qualité de la structuration du projet et validité de l'argumentaire.</li> <li>Stratégie de communication : diffusion et valorisation des résultats (publications, restitutions, brevets, événements, etc.).</li> </ul>	4	2	1	0
<b>TOTAL DES POINTS</b>	/20			

**Xylofutur** Pôle de compétitivité innovant au profit de la filière forêt-bois-papier

**3. Compatibilité avec les thématiques du DAS « Gestion et exploitation des forêts cultivées » du Pôle**

DANS CETTE SECTION UN TOTAL DE 0 EST ELIMINATOIRE, AU MOINS UN CRITERE DOIT ETRE RESPECTE.

Assurer durablement la fourniture des ressources adaptées en quantité et en qualité aux industries afin d'augmenter leur compétitivité et d'anticiper les attentes exprimées par le marché	1	0
Contribuer à améliorer l'articulation des usages du bois et de la forêt	1	0
Adapter le matériel forestier de reproduction aux besoins industriels et aux conditions environnementales	1	0
Prise en compte du changement climatique et/ou de ses enjeux pour permettre à la forêt de conserver ses différentes fonctions, dont celle de production.	1	0
Amélioration des méthodes de culture et de récolte et développement de la performance logistique des approvisionnements	1	0
Imaginer des solutions organisationnelles et des formes de gouvernance innovantes favorables à la compétitivité de la filière et à l'essor de nouvelles capacités industrielles et/ou de services	1	0

**Xylofutur** Pôle de compétitivité innovant au profit de la filière forêt-bois-papier

Avis du Pôle de Compétitivité Xylofutur sur le projet labellisé (document rendu au porteur) :

**Evaluation générale du dossier : Partenariat et faisabilité du projet**

**Compatibilité avec les critères de sélection du Pôle**

**Compatibilité avec les thématiques du DAS « Gestion et exploitation des forêts cultivées » du Pôle**